

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2637

25 octobre 2012

SOMMAIRE

AP Legnano S.à r.l.	126560	Novinvest US S.A.	126564
Arimatea S.A.	126542	NT 3 S.A.	126564
BJ Audit S.à r.l.	126551	Oberheim S.A.	126564
Brick Investment S.A.	126575	Oristano S.A.	126564
Chelsey Investissement S.A.	126570	Oristano S.A.	126565
Compagnie Financière MKBHS S.A.	126530	Oristano S.A.	126565
Crommelco S.A.	126575	Oristano S.A.	126565
Derd & Laid S.A.	126561	Pan European Finance Framework AAB S.à r.l.	126564
Diana Pharmaceuticals S.à r.l.	126553	Patricofisi S.A. Holding	126575
E.T.I.F. S.A.	126573	Pentair International Holding S.à r.l.	126570
Faracha Equities	126561	Pentair Middle East Holding S.à r.l.	126565
GHI Europe S.à r.l.	126543	Pimalo-Invest	126532
Heerema Fabrication Finance (Luxem- bourg) S.A.	126561	Pipe Luxembourg S.à r.l.	126563
HMGH Holding S.à r.l.	126561	San Juan Investments S.à r.l.	126562
Lenta Luxembourg S.à r.l.	126556	Selectra Investments SICAV	126576
Lenta Luxembourg S.à r.l.	126562	SGMA Holding S.A.	126576
LPFE Soparfi B S.à r.l.	126576	SVA Multihedge S.C.A.	126560
LPFE Soparfi B S.à r.l.	126558	Telewatch International S.A.	126574
Lux-Ingénieurs S.à r.l.	126562	Texto International Holding S.A.	126576
Lux International Business Relations Sarl	126553	Titan Ventures S.à r.l.	126569
Matériaux de Construction S.A.	126562	Translogistics S. A.	126574
Milleland Holding S.A.	126562	TRE Investments S.A.	126575
Milleland Holding S.A.	126563	Trinity S.A.	126574
MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS	126563	Trip13A S.A.	126538
Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A.	126563	Trust Capital Holdings S.à r.l.	126561
MP C S.A.	126563	Tyco Flow Control International Holding S.à r.l.	126570
MP H S.A.	126563	Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l.	126565
		UBP Opportunities SICAV-SIF	126569

Compagnie Financière MKBHS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.386.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of September,
before Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Elise Nakach, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Compagnie Financière MKBHS S.A., having its registered office in L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves, (the "Board of Directors"), pursuant to the resolutions of the Board of Directors dated 18 September 2012.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialed ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The comparing party, in her said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 9 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1022 dated 20 April 2012 and is registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 167.386.

2. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Pursuant to article 5.2.1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), "the authorised share capital including the issued share capital is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) consisting of fifty million (50,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. The Board of Directors may issue Ordinary Shares and/or mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of one euro (EUR 1.-) each (together with the Ordinary Shares the "Shares") under the Authorised share capital. The MRPS are non-voting shares as provided for in Article 44 of the the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law")."

4. By written resolutions of the Board of Directors signed on 18 September 2012, the Board of Directors resolved to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized capital to the extent of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of twenty-two million five hundred thirty-one thousand euro (EUR 22,531,000.-) by the issue of three million three hundred seventy-five thousand (3,375,000) ordinary shares and of nineteen million one hundred twenty-five thousand (19,125,000) MRPS having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

5. The New Shares have been fully subscribed and fully paid-up in kind through the following contributions in kind:

- Ten thousand shares (10,000) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each of MHS Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B166615, and having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg with a total value of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-); and

- Seven thousand five hundred (7,500) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each of Falconer Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register, and having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with a total value of seven million five hundred thousand euro (EUR 7,500,000.-).

In accordance with articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies, the value of the shares contributed has been verified by the independent auditor A3T S.A., L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in his report dated September 14, 2012.

The conclusion of this report, is the following:

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to 3.375.000 ordinary shares and 19.125.000 MRPS with a par value of EUR 1,-each to be issued.

The said report will remain annexed to the present deed.

6. The representative of the Board of Directors is authorized to subscribe the New Shares in the name and on behalf of the subscribers.

7. The contribution of twenty-two million five hundred euro (EUR 22,500,000.-) is entirely allocated to the share capital. As a consequence of such increase of the share capital of the Company, article 5.1.1 of the Articles is amended and reads as follows:

" 5.1.1. The Company's share capital is set at twenty-two million five hundred thirty-one euro (EUR 22,531,000.-), represented by three million four hundred six thousand (3,406,000) ordinary shares ("Ordinary Shares") and nineteen million one hundred twenty-five thousand (19,125,000) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 6,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Elise Nakach, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire pour le conseil d'administration de Compagnie Financière MKBHS S.A., ayant son siège social à L-2633 Luxembourg, 6A, route de Trèves, (le «Conseil d'Administration»), en vertu des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 18 septembre 2012.

Un extrait des résolutions du Conseil d'Administration accordant un tel pouvoir de représentation restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elle à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 février 2012, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1022 daté du 20 avril 2012 et est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.386.

2. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000,-) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Conformément à l'article 5.2.1 des statuts de la société (les «Statuts»), «le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par cinquante millions (50.000.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Le conseil d'administration peut émettre des Actions Ordinaires et/ou des Actions préférentielles obligatoirement rachetables (les «APOR») ayant une valeur nominale un euro (EUR 1,-) chacune (les APOR et les Actions Ordinaires sont ci-après collectivement dénommées les «Actions») dans le cadre du capital social autorisé. Les APOR sont dépourvues de droit de vote en vertu de l'article 44 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après, la «Loi»).

4. Par résolutions écrites prises en date du 18 septembre 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé à vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000) à vingt-deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 22.531,00) par l'émission de trois millions trois cent soixante-quinze mille actions ordinaires (3.375.000) nouvelles actions et dix-neuf millions cent vingt-cinq mille (19.125.000) APOR ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Actions»).

5. L'intégralité des Nouvelles Actions a été entièrement souscrite et payée en nature par les apports en nature suivants:

- Dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de mille (EUR 1.000) chacune de MHS Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B166615, et ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg ayant une valeur totale de quinze millions euros (EUR 15.000.000,-); et

- Sept mille cinq cent (7.500) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune de Falconer Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, sur le point d'être enregistrée au registre du commerce et des sociétés, et ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Niederanven, Luxembourg ayant une valeur totale de (EUR 7.500.000,-).

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la valeur des actions apportées a été vérifiée par A3T L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dans son rapport daté du 14 septembre 2012.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 3.375.000 actions ordinaires et 19.125.000 APOR ayant une valeur nominale de EUR 1,-chacune à émettre en contrepartie.».

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

6. Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

7. L'apport de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000,-) est entièrement alloué au capital social. Suite à cette augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **5.1.1.** La Société a un capital social émis de vingt-deux millions cinq cent trente et un mille euros (EUR 22.531.000,-) représenté par trois millions quatre cent six mille (3.406.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions Ordinaires») et dix-neuf millions cent vingt-cinq mille (19.125.000) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à EUR 6.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. NAKACH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45321. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129316/142.

(120170880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Pimalo-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.736.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «PIMALO-INVEST» (la «Société»), société à responsabilité limitée de droit français avec siège social jusqu'à présent au 10, rue Lincoln, 75008 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce de Paris en date du 31 janvier 2007 sous le numéro 493 952 345, constituée en date du 31 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe COUIC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anass BEZZARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville avec effet au 1 août 2012 sans dissolution de la Société, dont la personnalité juridique sera maintenue. Acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la Société au droit luxembourgeois;

2.- Approbation du bilan intermédiaire de la Société du 30 juin 2012 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

3.- Modification de l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

La Société a également pour objet l'accomplissement au service et pour le compte de sociétés qui lui sont juridiquement liées, de prestation dans tout domaine et notamment l'assistance aux filiales à la commercialisation de films, à la production cinématographique et à la recherche de scénarios en vue de leur production cinématographique.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»;

4.- Refonte subséquente des statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise;

5.- Fixation du nombre des gérants à deux. Election des nouveaux gérants et fixation de la durée de leur mandat;

6.- Fixation de l'adresse du siège social de la Société;

7.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les associés présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Elle indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Paris, France, à Luxembourg-Ville, que par décisions d'une assemblée générale extraordinaire des associés, à laquelle toutes les parts représentant l'intégralité du capital étaient représentées, tenue à Paris (France) le 31 juillet 2012, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit français à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider d'après le droit luxembourgeois le transfert en question et la modification des statuts en conformité à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Paris, France à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société, d'accepter la nationalité luxembourgeoise pour la Société et de soumettre la société au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'approuver le bilan intermédiaire de la Société daté du 30 juin 2012 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de confirmer que le capital social est fixé à SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENTS EUROS (6.470.300,00 EUR), représenté par SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENTS (6.470.300) parts sociales sans désignation de valeur nominales, réparties comme suit:

1. Mademoiselle Nathalie GASTALDO-NIGRA, né le 19 janvier 1972 à Grenoble (France), productrice de films cinématographiques, demeurant au 18, chemin de la Vierge Noire, F-38700, La tronche, France,

Trois cents parts sociales 300

2. Monsieur Philippe GODEAU, né le 14 mai 1961 à Grenoble (France), productrice de films cinématographiques, demeurant au 229, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris, France,

Six millions quatre cent soixante-dix mille parts sociales 6.470.000

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

La Société à également pour objet l'accomplissement au service et pour le compte de sociétés qui lui sont juridiquement liées, de prestation dans tout domaine et notamment l'assistance aux filiales à la commercialisation de films, à la production cinématographique et à la recherche de scénarios en vue de leur production cinématographique.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'adopter les statuts suivants:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «PIMALO-INVEST».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

La Société à également pour objet l'accomplissement au service et pour le compte de sociétés qui lui sont juridiquement liées, de prestation dans tout domaine et notamment l'assistance aux filiales à la commercialisation de films, à la production cinématographique et à la recherche de scénarios en vue de leur production cinématographique.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENTS EUROS (6.470.300,00 EUR), représenté par SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENTS (6.470.300) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs

droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par

(i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Cinquième résolution

Le nombre de gérants est fixé à DEUX (2).

Sont appelés aux fonctions de gérants, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

1.- Monsieur Philippe GODEAU, producteur de films cinématographiques, demeurant au 229, BD Saint Germain 75007 Paris, France, comme gérant de catégorie A.

2.- Monsieur Richard HAWEL, né à Jersey le 14 août 1964, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Sixième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, C. COUIC, A. BEZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12545. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012129649/325.

(120170754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Tripl3A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.475.

L'an deux mil douze, le cinq septembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRIPL3A S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX alors de résidence à Mersch, en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2083 du 8 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles VAN HAUTE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Révocation de trois administrateurs.

- Monsieur Jean Ragouin

- La société FATYLIGHT S.A., représentée par Monsieur Jean Ragouin

- La société ROTA LUCIFERI INC., représentée par Monsieur Jean Ragouin

2) Nomination d'un nouvel administrateur.

- La société P.I. PARTICIPATION S.A., représentée par Monsieur Jacques A. GILLIERON

3) Refonte intégrale des statuts de la Société pour la transformer en une société anonyme unipersonnelle.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs actuels de leur fonction d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur unique de la société:

P.I. PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Bahnhofstrasse 4, CH-6052 Hergiswil (Suisse) ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Jacques GILLIERON, administrateur de société, né à Lausanne (Suisse) le 8 avril 1948, demeurant professionnellement à CH-1027 Lonay (Suisse), 6, Route de Denges.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts et d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société Anonyme Unipersonnelle. Ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TRIPL3A S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la conception, l'élaboration, le E-commerce, le marketing, la communication, le design, l'exploitation de projets et de contrats dans le domaine de l'internet, les moyens informatiques, électroniques et tout ce qui concerne les nouvelles technologies de l'information, la mise en vente ou de toutes autres manières et tout particulièrement dans le domaine de l'art, ainsi que toutes autres activités annexes ou connexes au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres opérations immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou tout autre manière, et toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. VAN HAUTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41612. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129791/195.

(120170739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Arimatea S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 47.593.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARIMATEA S.A.", établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 4 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 348 de 1994, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47593.

La séance est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Transfert du siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler à L-2535 Luxembourg, 20a, boulevard Emmanuel Servais et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. - Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler à L-2535 Luxembourg, 20a, boulevard Emmanuel Servais et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ARIMATEA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SCHAEFER I., SCHMIT J., Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03/10/2012. Relation: EAC/2012/12852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129246/53.

(120170773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

GHI Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.738.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Great Hollow International, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner Great Hollow Partners, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, with its principal place of business at 222 Berkeley Street, 22nd Floor, Boston, MA 02116, USA,

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 13 September 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company GHI Europe S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "GHI Europe S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Great Hollow International, L.P.	200,000	200,000
Total	200,000	200,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- David Abrams, born on 2 March 1961 in New Jersey, USA, with professional address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA as Class A Manager;

- Frederic Leif, born on 13 March 1969 in New Jersey, USA, with professional address at 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA as Class A Manager.

- Dylan Davies, born on 16 November 1966 in Swansea, Wales with professional address at 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, as Class B Manager.

- Ronan Carroll, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland with professional address at 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, as Class B Manager.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Great Hollow International, L.P., un exempted limited partnership organisé sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, agissant par son general partner Great Hollow Partners, LLC, une limited liability company organisée sous les lois de Delaware, Etats-Unis, avec lieu principal d'exercice des activités (principal place of business) au 222, Berkeley Street, 22nd Floor, Boston, MA 02116, Etats-Unis,

représentée par M^e Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 13 septembre 2012, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GHI Europe S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «GHI Europe S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 200.000) divisé en deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte

à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Great Hollow International, L.P.	200.000	200.000
Total	200.000	200.000

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- David Abrams, né le 2 mars 1961 à New Jersey, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis Gérant de classe A;

- Frederic Leif, né le 13 mars 1969 à New Jersey, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis Gérant de classe A.

- Dylan Davies, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Pays de Galles, avec adresse professionnelle à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Gérant de classe B; et

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, Gérant de classe B.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45027. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129435/452.

(120170864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

BJ Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 171.737.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le premier jour d'octobre.

Par et devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, Réviseur d'entreprises, né le 28 juillet 1981 à Thionville, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines;

2. - La société anonyme BJ PARTNERS S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 170987, ici représentée par Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BJ AUDIT" S.à.r.l..

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement des professions de réviseur d'entreprises, y compris le contrôle légal des comptes, les missions confiées par la loi aux réviseurs d'entreprises agréés ou les missions contractuelles d'audit, de certification et d'expertise, de conseil ou d'assistance dans les domaines de la fiscalité, la comptabilité et les finances ainsi que de la création, gestion, cession ou restructuration d'entreprises ainsi que dans tous domaines y relatifs.

La société peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal. Elle pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières utiles à son activité.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euros (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayant droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou le conseil de gérance est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant ou le conseil de gérance peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant ou le conseil de gérance est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1. - Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, prénommé, six mille deux cent cinquante et une parts sociales	6.251
2. - BJ PARTNERS S.A., prénommée, six mille deux cent quarante neuf parts sociales	6.249
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de la société:

1. Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, prénommé.
2. Monsieur Benoît SAVARY, né le 7 décembre 1976 à Meudon (France) demeurant professionnellement au 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
3. Les pouvoirs de signature sont dès lors fixés comme suit:
4. Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE peut engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

5. Monsieur Benoît SAVARY, peut valablement engager la société par sa signature individuelle pour toutes les activités autres que celles réservées aux réviseurs d'entreprises agréés.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

6. - Le mandat des gérants est à durée indéterminée.

7. - Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Nicolas Leglise, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} octobre 2012. LAC/2012/45565. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129267/129.

(120170853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

**Diana Pharmaceuticals S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux International Business Relations Sàrl).**

Siège social: L-4831 Rodange, 100, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.212.

L'an deux mil douze, le dix-septième septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Negweny EL ASSAL, gérant, né le 26 septembre 1950 à Behera (Damanhour) (Egypte), demeurant à L-4831 Rodange, 100 route de Longwy, comme partie cédante,

2. Madame Diana EL ASSAL, pharmacienne, née le 27 septembre 1986 à Setton (Grande Bretagne), demeurant à L-4831 Rodange, 100 route de Longwy.

comme partie cessionnaire.

Madame Diana EL ASSAL est représentée par Monsieur Negweny EL ASSAL, en vertu d'un procuration annexée aux présentes.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

La partie comparante sub 1 est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée

LUX INTERNATIONAL BUSINESS RELATIONS SARL

établie et ayant son siège social à L-4831 Rodange, 100 route de Longwy,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 13 février 1997, publié au Mémorial C du 10 juin 1997, numéro 287 du 13.758.

Par la suite, la partie comparante sub 1 a déclaré céder l'intégralité de ses cinq cents (500) parts sociales détenues dans ladite société à la partie comparante sub 2 et sous les conditions et garanties de droit suivant les précisions suivantes:

Conditions de la cession

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. Le cessionnaire déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie comparante cédante déclare par les présentes tenir le cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie comparante cessionnaire déclare de son côté avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Paiement

La présente cession de parts se fait moyennant le prix de cession tel que convenu entre parties, le tout en dehors de l'intervention du notaire instrumentant et en dehors de sa comptabilité.

La partie cédante donne par les présentes quittance et décharge quant au paiement du prix dont question.

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société pour lui conférer dorénavant le nom de "Diana Pharmaceutics S.à.r.l.".

Deuxième résolution

Par conséquent, et afin de refléter le changement ci-avant décidé, l'associé unique décide de changer l'article 1 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de "Diana Pharmaceutics S.à.r.l.".

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de ladite société et par conséquent changer l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3**. La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises, à l'exclusion de matériel militaire, le commerce d'articles philatéliques, d'articles numismatiques et d'articles de bimmeloterie.

La société a également pour objet l'exploitation d'un centre informatique de médicaments. Elle peut enregistrer des médicaments au Ministère de la Santé et être le représentant des firmes Pharmaceutics au Luxembourg.

La société a pour objet la promotion de médicaments, la recherche et le développement.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes."

Quatrième résolution

L'associé unique constate la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros. En conséquence le capital social s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68.-€) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79.-€) chacune.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32.-€) pour le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68.-€) à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) sans création de nouvelles parts sociales.

Sixième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-€) chacune."

Septième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Negweny EL ASSAL, en sa qualité de gérant et gérant technique et de Madame Sherin Hosny MOHAMED AHMED, en sa qualité de gérante administrative.

Huitième résolution

L'associé unique décide de nommer Madame Diana EL ASSAL, née le 27 septembre 1986 à Setton (Grande Bretagne), demeurant à L-4831 Rodange, 100 route de Longwy, en qualité de gérante, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances, par sa signature individuelle.

Intervention

Est ensuite intervenue aux présentes, Madame Diana EL ASSAL, née le 27 septembre 1986 à Setton (Grande Bretagne), demeurant à L-4831 Rodange, 100 route de Longwy, en sa qualité de gérante unique de la société, déclare accepter au nom de ladite société, la cession des parts intervenue.

Certificat d'état civil

Le notaire soussigné atteste et certifie - pour autant que de besoin - l'exactitude des indications d'état civil des parties comparantes d'après leurs cartes d'identité, le tout conformément à la loi du 26 juin 1953.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (1.350.-€). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes sont tenus solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les parties comparantes attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: N. EL ASSAL, K.REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 SEPTEMBRE 2012. Relation: EAC/2012/12697. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 3 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129542/120.

(120170779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Lenta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 154.090.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.411.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of the month of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Pedro Fernandes das Neves and John Viola being the members of the board of managers of "Lenta Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B160411, incorporated on 14 March 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1623 of 20th July 2011 (the "Board of Managers"),

represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the Board of Managers dated 15th September 2012, copy of which is attached hereto to be registered with the present deed (the "Board Decision"),

and asked the undersigned notary to record as follows:

1) The articles of association of the Company were last amended on 20 September 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 3059 of 13 December 2011.

2) The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

A) On 14 September 2012 as recorded by way of a deed of the undersigned notary, number 2518/2012 of 14th September 2012, not yet published in the Memorial, Lenta LLC, a limited liability company registered by the Russian Inspection of the Ministry of Taxes and Levies of the Primorsky District of Saint Petersburg, Principal State Registration Number 1037832048605, State Registration Certificate of 4 November 2003 having its registered office at 112, Savushkina Street, 197374, Saint Petersburg, Russia being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") resolved to change, conditional on and with effect on, the occurrence of the Trigger Event, the currency of the Company's share capital to Russian Rubles at the Trigger Rate, while at the same time changing the nominal value per share to the Russian Ruble equivalent of the current per share nominal value (being USD 0.01) at the Trigger Rate, so that the share capital as converted in Russian Rubles continues to be represented by five hundred million (500,000,000) shares, (the "Shareholder Resolution"). The "Trigger Event" and the "Trigger Rate" are defined as follows in the Shareholder Resolution:

"Trigger Event" means the first occurrence after the date of the present resolutions of the United States Dollars / Russian Rubles exchange rate as published by the Central Bank of Russia being such that one United States Dollar (USD1) is exchangeable for fewer than thirty point eight six eight zero Russian Rubles (RUB30.8680) (the United States Dollars / Russian Rubles exchange rate which qualifies as a Trigger Event being the "Trigger Rate").

B) Pursuant to the Shareholder Resolution, the Sole Shareholder has instructed the Board of Managers to take any steps to implement the Shareholder Resolution and in particular without limitation:

- to determine the occurrence of the Trigger Event;
- to determine, upon the occurrence of the Trigger Event, the share capital amount in Russian Rubles at the Trigger Rate;
- to determine the amount to be allocated to premium, if any;
- to generally take all decisions, steps and actions to give effect to the resolutions on the above;
- to record pursuant thereto the effectiveness of all the resolutions which are stated to come into effect on the Trigger Event by way of notarial deed.

Pursuant to the Board Decision, the Trigger Event occurred on 15 September 2012 (evidence thereof being shown to the undersigned notary and attached hereto) and hence the currency of the share capital of the Company has been changed, with effect from 15th September 2012 on, from United States Dollars to Russian Rubles at the Trigger Rate being one United States Dollar (USD1) / thirty point eight one eight one Russian Rubles (RUB30.8181). At the same time the nominal value per share has been changed from one United States Dollar Cent (USD 0.01) to zero point three zero eight two Russian Rubles (RUB0.3082), so that the share capital as converted in Russian Rubles continues to be represented by five hundred million (500,000,000) shares.

Consequently article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended as set forth below:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred fifty four million ninety thousand and five hundred Russian Rubles (RUB154,090,500) represented by five hundred million (500,000,000) shares with a par value of zero point three zero eight two Russian Rubles (RUB0.3082) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Pedro Fernandes das Neves et John Viola, étant les membres du conseil de gérance de "Lenta Luxembourg S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.411, constituée le 14 mars 2011 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1623 du 20 juillet 2011 (la "Conseil de Gérance"),

représenté par M^e Sascha Nolte, maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil de Gérance, datée au 15 septembre 2012, dont la copie restera annexée au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement (la "Décision du Conseil")

et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 septembre 2011 conformément à un acte du notaire actant, publié au Mémorial numéro 3059 du 13 décembre 2011.

2) La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

A) En date du 14 septembre 2012 conformément à un acte du notaire instrumentant numéro 2518/2012 du 14 septembre 2012 non encore publié au Mémorial, Lenta LLC, une limited liability company enregistrée auprès du Contrôle russe du Ministère des Impôts et Taxes du District de Primorsk de Saint Petersburg (Russian Inspection of the Ministry of Taxes and Levies of the Primorsky District of Saint Petersburg), numéro principal d'enregistrement d'Etat (Principal State Registration Number) 1037832048605, certificat d'enregistrement d'Etat (State Registration Certificate) du 4 novembre 2003 ayant son siège social au 112, Savushkina Street, 197374, Saint Petersburg, Russie, étant l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique") a décidé de modifier, dépendant de et avec effet à, la survenance de l'Événement Déclencheur, la devise du capital social de la Société en roubles russes au Taux Déclencheur, tout en modifiant la valeur nominale par part sociale en rouble russe égale à la valeur nominale actuelle par part sociale (soit 0,01 USD) au Taux Déclencheur, de sorte que le capital social converti en roubles russes continue à être représenté par cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales (la "Décision de l'Associé Unique"). "L'Événement Déclencheur" et le "Taux Déclencheur" sont définis comme suit:

L'Événement Déclencheur signifie la première survenance après la date des présentes décisions du taux de change dollars américains/roubles russes tel que publié par la Banque Centrale de Russie où un dollar américain (1 USD) s'échange contre moins de trente virgule huit six huit zéro roubles russes (30,8680 RUB) (le taux de change dollars américains / roubles russes qui constitue un Événement Déclencheur étant le "Taux Déclencheur").

B) En vertu de la Décision de l'Associé Unique, l'Associé Unique a instruit le Conseil de Gérance de prendre toute mesure pour mettre en œuvre la Décision de l'Associé Unique et en particulier sans limitation pour:

- déterminer la survenance de l'Événement Déclencheur;
- déterminer, à la survenance de l'Événement Déclencheur, le montant du capital social en roubles russes au Taux Déclencheur;
- déterminer le montant devant être alloué à la prime d'émission, le cas échéant;
- prendre de manière générale toutes les décisions et mesures afin de rendre les décisions ci-dessus effectives;
- constater en vertu des présentes la prise d'effet de toutes décisions dont la prise d'effet est prévue pour l'Événement Déclencheur par voie d'acte notarié;

En vertu de la Décision du Conseil l'Événement Déclencheur a eu lieu en date du 15 septembre 2012 (la preuve duquel a été montrée au notaire soussigné et annexée au présent acte) et donc la devise du capital social de la Société a été changée avec effet au 15 septembre 2012, du dollar américain en rouble russe au Taux Déclencheur étant un dollar américain (USD 1) / trente virgule huit un huit un roubles russes (RUB 30,8181). En même temps la valeur nominale des parts sociale a été changée d'un centime de dollar américain à zéro virgule trois zéro huit deux roubles russes (RUB 0,3082) de manière que le capital social convertis continue à être représenté par cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales.

En Conséquence l'Article 5 des statuts de la Société est modifié comme indiqué ci-dessous:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé cent cinquante-quatre millions quatre-vingt-dix mille cinq cents roubles russes (RUB 154.090.500) divisé en cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule trois zéro huit deux roubles russes (RUB0,3082) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui seront payés par la Société sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44774. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129512/137.

(120170784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.720.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LPFE Soparfi C S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 87.199, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 14th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party "LPFE Soparfi C S.à r.l." is the sole partner of "LPFE Soparfi B S.à r.l.", an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on April 26th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1084 dated July 16th, 2002. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on June 5th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1715 dated July 7th, 2012.

The capital of the company is fixed at six million five hundred and seventy-nine thousand euro (EUR 6,579,000) represented by six thousand five hundred and seventy-nine (6,579) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred and forty-one thousand euro (EUR 141,000), so as to raise it from its present amount of six million five hundred and seventy-nine thousand euro (EUR 6,579,000) to six million seven hundred and twenty thousand euro (EUR 6,720,000), by issuing one hundred and forty-one (141) new shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner LPFE Soparfi C S.a r.l. declares to subscribe the one hundred and forty-one (141) new shares and to pay them up, fully in cash, at its nominal value of one thousand euro (EUR 1,000), so that the amount of one hundred and forty-one thousand euro (EUR 141,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at six million seven hundred and twenty thousand euro (EUR 6,720,000) represented by six thousand seven hundred and twenty (6,720) shares of a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LPFE Soparfi C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.199, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signé «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante «LPFE Soparfi C S.à r.l.» est la seule associée de la société à responsabilité limitée «LPFE Soparfi B S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1084 du 16 juillet 2002 dont les statuts ont été, modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1715 du 7 juillet 2012.

Le capital social de la société est fixé à six millions cinq cent soixante-dix-neuf mille euros (6.579.000,- EUR) représenté par six mille cinq cent soixante-dix-neuf (6.579) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent quarante et un mille euros (141.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six millions cinq cent soixante-dix-neuf mille euros (6.579.000,- EUR) à six millions sept cent vingt mille euros (6.720.000,- EUR), par l'émission de cent quarante et une (141) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cent quarante et une (141) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique LPFE Soparfi C S.à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent quarante et un mille euros (141.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de six millions sept cent vingt mille euros (6.720.000,- EUR) représenté par six mille sept cent vingt (6.720) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43546. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129538/103.

(120170854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

SVA Multihedge S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.571.

Il résulte de la résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire le 26 septembre 2012 que SVA MULTIHEDGE S.C.A. transfère son siège social du 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2012.

A la date du 1^{er} octobre 2012, le Gérant est:

SVA MULTIHEDGE, ayant son siège au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

P.o. Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2012129749/18.

(120170815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

AP Legnano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012129238/11.

(120170827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Derd & Laid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 121.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129340/9.

(120170837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Faracha Equities, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 120.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129396/9.

(120170813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.475.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129458/9.

(120170832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Trust Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.052.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 septembre 2012

En date du 28 septembre 2012, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Trust Capital Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012130508/16.

(120171958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

HMGT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012129462/11.

(120170826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Lenta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 154.090.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.411.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129513/11.

(120170821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Lux-Ingénieurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 144.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129518/9.

(120170833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Matériaux de Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 64.531.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129552/9.

(120170823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

San Juan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.712.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

- Monsieur Jérémy Lequeux, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012129680/14.

(120170707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Milleland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 91.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129572/9.

(120170633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Milleland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 91.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129573/9.

(120170635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 165.891.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129574/11.

(120170687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

M & G Finance Luxembourg, Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 123.792.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 septembre 2012

Conseil d'administration:

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Massimiliano SELIZIATO de sa fonction d'administrateur de la Société et décide de nommer en son remplacement:

- Monsieur Massimo MARTINETTO, né le 18 mai 1960 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Son mandat prendra fin en 2013, lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129581/17.

(120170830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Pipe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.405.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, HANSARD 3054 LIMITED ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012129619/13.

(120170818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

**MP H S.A., Société Anonyme,
(anc. MP CSA).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 171.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129584/11.

(120170791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Novinvest US S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129599/10.

(120170623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

NT 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129600/9.

(120170736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Oberheim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129603/9.

(120170583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Pan European Finance Framework AAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129613/10.

(120170794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Oristano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.900.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012129608/12.

(120170717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Oristano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.900.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129609/12.

(120170718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Oristano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.900.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129610/12.

(120170719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Oristano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.900.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2012.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2012129611/12.

(120170720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

**Pentair Middle East Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: USD 110.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.740.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 159.740 and having a share capital of USD 110,000 (the Company).

The Company was incorporated under Luxembourg law on 18 March 2011 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary, then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1429 of 30 June 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 July 2012 pursuant to a deed of Maître Carlo Versandt, acting at that time in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2271 of 12 September 2012.

There appeared:

(1) Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 166.277, being the holder of 82,500 (eighty-two thousand five hundred) class A shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),

hereby represented by Paul Lanois, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(2) M. Faizal Kottikollon, residing at Hamriyah Free Zone, Sharjah, United Arab Emirates being the holder of 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) class B shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

hereby represented by Paul Lanois, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties referred to under items (1) and (2) above are the current shareholders of the Company and are hereinafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 82,500 (eighty-two thousand five hundred) class A shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), and 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) class B shares of the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing all of the issued and subscribed share capital of the Company of USD 110,000 (one hundred and ten thousand United States Dollars) are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the first financial year of the Company;
3. amendment to the dates of the accounting year of the Company;
4. subsequent amendment of article 16 of the Articles in order to reflect the amendments under items 2. and 3;
5. decision to change the name of the Company to Pentair Middle East Holding S.à r.l. with effect as of 29 September 2012 at 00:00 (midnight);
6. subsequent amendment of article 1 of the Articles of the Company in order to reflect the amendment under item 5. above;
7. grant of authority to any manager of the Company or any of Bertrand Gérardin or Paul Lanois or Marine Baillet, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items on and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
8. miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Meeting waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the first financial year of the Company which started on 1 October 2011, so that it shall now end on 31 December 2012 instead of 28 September 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, so that it shall henceforth commence on 1 January and end on 31 December.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second and third resolutions above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year."

126567

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the contemplated change of the Company's name from Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l. to Pentair Middle East Holding S.à r.l. with effect as of 29 September 2012 at 00:00 (midnight).

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect fifth resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1.Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Pentair Middle East Holding S.à r.l. "

Seventh resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company, as well as Bertrand Gérardin or Paul Lanois or Marine Baillet, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159740 et ayant un capital social de 110.000 USD (la Société).

La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 18 mars 2011 en vertu d'un acte de Me Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1429 du 30 juin 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 27 juillet 2012 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2271 du 12 septembre 2012.

Ont comparu:

(1) Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.277, détenant 82.500 (quatre-vingt deux mille cinq cents) parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) M. Faizal Kottikollon, résident à Hamriyah Free Zone, Sharjah, Emirats Arabes Unis détenant 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales de classe B de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollars des Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes telles que décrites aux points (1) et (2) sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

Les procurations des Associés après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tel que représentés ci-dessus, requièrent le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que la totalité des 82.500 (quatre-vingt deux mille cinq cents) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar Etats-Unis d'Amérique) et les 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) parts sociales de classe B de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification des dates de la première année sociale de la Société;
3. modification de l'année sociale de la Société;
4. modification subséquente de l'article 16 des Statuts en vue de refléter les modifications sous les points 2. et 3. ci-dessus;
5. décision de changer le nom de la Société en Pentair Middle East Holding S.à r.l. avec effet au 29 septembre 2012 à minuit;

6. modification subséquente de l'article 1 des Statuts en vue de refléter les modifications sous le point 5. ci-dessus;

7. pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois ou à Marine Baillet, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

8. divers.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société qui a débuté le 1^{er} octobre 2011, afin qu'il se termine désormais au 31 décembre 2012 au lieu du 28 septembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société, afin qu'il débute au 1^{er} janvier et se termine désormais le 31 décembre.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en vue de refléter les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l. à Pentair Middle East Holding S.à r.l. avec effet au 29 septembre 2012 à minuit

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts en vue de refléter la cinquième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "Pentair Middle East Holding S.à r.l. "

Septième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois ou à Marine Baillet, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce

et des Sociétés Luxembourgeoises et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LANOIS et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2012. Relation: LAC/2012/45467. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129777/191.

(120170798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

UBP Opportunities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.234.

Il résulte de la résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire le 26 septembre 2012 que UBP OPPORTUNITIES SICAV-SIF transfère son siège social du 18 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2012.

A la date du 1^{er} octobre 2012, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- Mr Pierre Berger, Administrateur et Président, demeurant professionnellement au 8, rue Robert Estienne à CH-1211 Genève.

- M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

- M. Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
P.o. Le Conseil d'Administration
Union Bancaire Privée (Europe) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2012129795/21.

(120170814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Titan Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 146.106.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Titan Ventures Sarl tenue au siège social de la société le 25 septembre 2012 que:

1. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour Titan Ventures Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012130515/15.

(120171878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Chelsey Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.483.

Extrait du Procès-verbal de la réunion des membres du directoire tenue le 06 août 2012 au siège de la société

Les membres du directoire décident à l'unanimité de transférer avec effet au 2 octobre 2012, le siège social de la Société du 1, Rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 25a, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012130009/15.

(120170762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

**Pentair International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tyco Flow Control International Holding S.à r.l.).**

Capital social: USD 17.000,15.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 166.277.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 166.277 and having a share capital of USD 17,000.15 (the Company).

The Company was incorporated under Luxembourg law on 11 January 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 586 of 6 March 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 July 2012 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting at that time in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2228 of 7 September 2012.

There appeared:

Tyco Flow Control International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 166.305 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Paul Lanois, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,000.15 (seventeen thousand United States Dollars and fifteen cents), represented by 340,003 (three hundred and forty thousand and three) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States cents) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the dates of the first financial year of the Company;

3. amendment to the dates of the accounting year of the Company;
4. subsequent amendment of article 17 of the Articles in order to reflect the amendments under items 2. and 3;
5. decision to change the name of the Company to Pentair International Holding S.à r.l. with effect as of 29 September 2012 at 00:00 (midnight);
6. subsequent amendment of article 1 of the Articles of the Company in order to reflect the amendment under item 5. above;
7. grant of authority to any manager of the Company or any of Bertrand Gérardin or Paul Lanois or Marine Baillet, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items on and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
8. miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First résolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second résolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the first financial year of the Company which started on 11 January 2012, i.e. the date of the Company's incorporation, so that it shall now end on 31 December 2012 instead of 28 September 2012.

Third résolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, so that it shall henceforth commence on 1 January and end on 31 December.

Fourth résolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles in order to reflect the second and third resolutions above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year."

Fifth résolution

The Sole Shareholder resolves to approve the contemplated change of the Company's name from Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. to Pentair International Holding S.à r.l. with effect as of 29 September 2012 at 00:00 (midnight).

Sixth résolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the fifth résolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Pentair International Holding S. à r.l. "

Seventh résolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any director of the Company, as well as Bertrand Gérardin or Paul Lanois or Marine Baillet, lawyers of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR.1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.277 et ayant un capital social de 17.000,15 USD (la Société).

La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 11 janvier 2012 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 586 du 6 mars 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 27 juillet 2012 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant alors en remplacement du notaire soussigné, et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2228 du 7 septembre 2012,

A comparu:

Tyco Flow Control International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166305 (l'Associé Unique),

ici représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 17.000,15 USD (dix-sept mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quinze cents), représenté par 340.003 (trois cent quarante mille trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification des dates de la première année sociale de la Société;
3. modification de l'année sociale de la Société;
4. modification subséquente de l'article 17 des Statuts en vue de refléter les modifications sous les points 2. et 3. ci-dessus;
5. décision de changer le nom de la Société en Pentair International Holding S.à r.l. avec effet au 29 septembre 2012 à minuit;
6. modification subséquente de l'article 1 des Statuts en vue de refléter les modifications sous le point 5. ci-dessus;
7. pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois ou à Marine Baillet, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et
8. divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social votant étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société qui a débuté le 11 janvier 2012, date de constitution de la société, afin qu'il se termine désormais au 31 décembre 2012 au lieu du 28 septembre 2012.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société, afin qu'il débute au 1^{er} janvier et se termine désormais le 31 décembre.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts en vue de refléter les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de Tyco Flow Control International Holding S.à r.l. à Pentair International Holding S.à r.l. avec effet au 29 septembre 2012 à minuit.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts en vue de refléter la cinquième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de "Pentair International Holding S.à r.l. "

Septième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à Bertrand Gérardin ou à Paul Lanois ou à Marine Baillet, avocats d'Allen & Overy Luxembourg, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et la publication d'extrait dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LANOIS et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2012. Relation: LAC/2012/45465. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129776/174.

(120170788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

E.T.I.F. S.A, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.960.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 31 mai 2012*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

* Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

* La société Decia Invest S.A., ayant son siège à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.624 et dont le représentant

permanent sera Monsieur Sébastien VACHON, né le 27 janvier 1976 à Dijon, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

* Mademoiselle Nathalie VACHON, née le 23 février 1977 à Dijon, France et demeurant professionnellement à Luxembourg, L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

- de renouveler au poste de Commissaire aux comptes:

* La société M.P.M. International S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.702.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012129354/28.

(120170858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Trinity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.849.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012129790/12.

(120170804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Telewatch International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129781/10.

(120170690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Translogistics S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.869.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix de renouveler rétroactivement au 11 juin 2010 le mandat du Commissaire, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2013, soit la société à responsabilité limitée FN-SERVICES S.à r.l., avec siège social au 61, Gruuss-Strooss, à L-9991 WEISWAMPACH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 octobre 2012.

Pour TRANSLOGISTICS S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012130519/16.

(120171979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

TRE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 146.281.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

En outre, il est à noter que suite à un changement d'adresse Monsieur Roberto DE LUCA, administrateur de type B est désormais domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012130520/14.

(120171967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Brick Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.015.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 4 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société BRICK INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-Rue, dénoncé en date du 8 février 2008. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2012130574/15.

(120172005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Crommelco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.941.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 4 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société CROMMELCO S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29 Avenue Monterey, dénoncé en date du 15 juillet 2009. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2012130575/15.

(120172001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Patricofisi S.A. Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.195.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129642/10.

(120170637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

SGMA Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.339.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons dénoncé avec effet au 3 octobre 2012 le siège social ainsi que la convention de domiciliation qui nous liait à la société

SGMA HOLDING S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137339.

La présente est faite aux fins de dépôt auprès de votre Registre et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

AUDITEX Sàrl

Laurent JACQUEMART

Gérant

Référence de publication: 2012129705/17.

(120170816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Texto International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.447.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 28 mars 2012

Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, née le 2 décembre 1977 à Dinant Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que Présidente du Conseil d'Administration. Elle assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2012.

Certifié sincère et conforme

TEXTO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012129782/17.

(120170721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Selectra Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012129699/10.

(120170824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129539/10.

(120170855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.